

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :

12 12 2022

Date de convocation :

07 12 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 8

Votants : 8

Absents :

Excusés : 5

**L'an deux mille vingt deux, le 12 décembre à dix huit heure trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur DAVID Franck, 1<sup>ER</sup> VICE - PRESIDENT**

**PRESENTS :** M DAVID Franck , M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric.

**EXCUSES :** M CORDIER Etienne, Mme CALINON Séverine, M FASSETNET Gérôme, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUD Pierre

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M MEUGIN Olivier

### 22 – 24 CREATION DE POSTE D'INGENIEUR

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, le syndicat est chargé de la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux visant à la reconquête des milieux aquatiques sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Ce programme s'appuie principalement sur la mise œuvre du « contrat de rivière Doubs et territoires associés » et sur le « contrat de bassin de la Loue et ses affluents ».

Au vu des actions menées depuis 2020, il apparaît nécessaire en sus de la poursuite de ces actions, d'orienter ou de consolider l'action du syndicat sur des missions de gestion des cours d'eau, de concertation sur l'avenir de la ressource, et d'études de projet de restauration sur les secteurs à forte dynamique (annexes alluviales de la moyenne vallée du Doubs).

Les organismes financeurs de la politique de l'eau visant à l'atteinte du bon état, et plus particulièrement les Agences de l'Eau, poursuivent le financement d'actions de restauration des cours d'eau (études, travaux et financement des postes associés) tout en encourageant la mise en place de démarches prospectivistes sur les volets fonciers (stratégie et acquisition) et d'animation de démarche de concertation autour du partage de la ressource (PTGE).

Des financements européens complémentaires (FEDER), gérés par la Région Bourgogne Franche Comté sont par ailleurs mobilisables depuis octobre 2022 via l'appel à projet « trame bleue » pour les études travaux et le financement des postes pour les actions de restauration des milieux.

Pour mener à bien ses missions, et conformément aux projections financières, le syndicat souhaite pouvoir renforcer ses effectifs avec l'embauche d'un(e) 'Chargé(e) de mission' qui devra principalement œuvrer dans les domaines suivants :

- Restauration et entretien des cours d'eau et milieux aquatiques,
- Animation sur la gestion de la ressource
- Animation foncière et concertation,

Dans ces conditions, le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle les éléments suivants :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement de ses services.
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- Considérant la nécessité de créer un emploi d'ingénieur territorial pour renforcer les moyens d'intervention du syndicat sur ses missions,
- Considérant la possibilité que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose au comité syndical,

La création d'un emploi d'ingénieur territorial, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/01/2023,

Filière :           TECHNIQUE  
Cadre d'emploi :   INGENIEURS  
Grade :            INGENIEUR TERRITORIAL  
Ancien effectif :   2  
Nouvel effectif :   3

**Le comité syndical après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la création d'un emploi d'ingénieur territorial, permanent, à temps complet,
- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois du SMDL en conséquence,
- **AUTORISE** le Président du SMDL à signer toutes les pièces relatives à cette procédure.

**CERTIFIE CONFORME**

A Dole, le 12 décembre 2022,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



**M Franck DAVID**